

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME VI

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE
ROBION

Dossier d'approbation
Juillet 2017



G2C territoires

Groupe Altereo – G2c territoires
2 avenue Madeleine Bonnaud
Parc d'activités point rencontre
13770 Venelles

En partenariat avec :



NOVACERT - GREENLOGIC

Bureau d'études d'expertise Naturaliste
Technopôle Arbois-Méditerranée
Avenue Louis PHILIBERT
13100 AIX-EN-PROVENCE

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Robion	
Nom du fichier	Tome 6 – Servitude d'Utilité Publique
Version	Dossier d'approbation Juillet 2017
Réalisation – chefs de projet	Lucie Bordes - Aurélie Esquevin – Emilie Déprés
Directrice des Etudes	Véronique Coquel

1. Principales Servitudes d'Utilité Publique de la commune de Robion

Code	Nom de la servitude	Acte qui l'a instituée	Service responsable de la servitude
Salubrité et sécurité publique			
Int1	<i>Voisinage des cimetières</i> Cimetière de Robion	Code de l'Urbanisme article R.425-13 Code Général des Collectivités Territoriales art. L.2223-5 et R.2223-7	Agence Régionale de Santé (ARS)
PM1	<i>Plans d'exposition aux risques naturels prévisibles</i> PPR inondation Calavon/Coulon	Prescription d'élaboration du PPRi le 26.07.2002	DDT Vaucluse
Utilisation de certaines ressources et équipements (canalisation, communications, énergie, Mines et carrières, télécommunications)			
A2	Le réseau sous pression Plan Oriental constitution par l'ordonnance royale du 14 janvier 1824	L'arrêté de mise en conformité d'office des statuts est l'arrêté n°SI2008-05-05-0010-SP APT du 5 mai 2008	ASA du canal Saint Julien
A2	Le réseau sous pression Saint Estève mis en service depuis 1994		
	Le réseau sous pression Voguette, mis en service en 2000.		
A2	<i>Canalisations souterraines d'irrigation</i> Canal de l'Isle « Caramède et Moutillon »	Ordonnance 2004-632 du 01.07.2004, art.28	ASCO du Canal de l'Isle
A2	<i>Canalisations souterraines d'irrigation</i> Canal du Cabedan-Neuf	Ordonnance 2004-632 du 01.07.2004, art.28	ASCO du Canal Cabedan-Neuf
A2	<i>Canalisations souterraines d'irrigation</i> Réseau d'irrigation de Coustellet	Arrêtés inter-préfectoraux n°4254 du 30.09.1985 et du 15.10.195 Décret n°63-509 du 15.05.1963	Société du Canal de Provence (SCP)
A3	<i>Terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres</i> Canal de l'Isle	Arrêt préfectoral du 15.03.1859	ASCO du Canal de l'Isle
A3	<i>Terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres</i> Canal mixte des canaux de Cabedan-Neuf, l'Isle et Carpentras, créé le 26 mars 1833 par ordonnance royale	L'arrêté de mise en conformité d'office des statuts est l'arrêté n°SI2009-01-28-0010-SP APT	ASCO du Cabedan Neuf
A3	<i>Terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres</i> Canal Saint-Julien	Arrêt préfectoral du 15.03.1859	ASA du canal Saint Julien
I3	<i>Canalisations de transport et de distribution de gaz</i> DN 100 Antenne Cavaillon-Apt	Arrêtés des 11.05.1970 et 25.01.1973	GRT Gaz

Code	Nom de la servitude	Acte qui l'a instituée	Service responsable de la servitude
	DN 100 Alimentation les chaux de la Tour		
I4	<i>Lignes de transports électrique moyenne et haute tension > à 50 Kv</i> Ligne aérienne 63 kV Les Beaumettes-Cavaillon-Le Camp	Code de l'énergie art. L. 323-1 et suivants Code de l'environnement L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R.554-38	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
I4(b)	<i>Lignes de transports électrique moyenne et haute tension > à 50 Kv</i> Transport-Distribution de 2 ^{ème} catégorie. Tension comprise entre 1 000 volts et 50 000 volts	Code de l'énergie art. L.323-1 et suivants Code de l'environnement L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R.554-38	ERDF
I4	<i>Ligne souterraine 63 kV entre les postes de Plan d'Orgon et des Beaumettes</i>	Code de l'énergie art. L. 323-1 et suivants Code de l'environnement L. 554-1 à L. 554-5 et R. 554-1 à R.554-38	Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
PT3	<i>Pour mémoire :</i> <i>Protection des câbles enterrés de télécommunication</i> Câble grande distance n°349 Le Pontet-Saint Raphaël Tronçon n°06 Cavaillon-Apt	Arrêté du 13.11.1975	France Télécom